

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des Petits Lutins Inc.	Numéro de permis 909002	Date d'inspection Le 12 février 2024	
Nom de l'établissement Halte des Grands lutins		Numéro de téléphone (506) 480-0426	
Adresse Unité 2 385 rue Principale Nigadoo NB E8K 3R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue  
 -Ratio est respecté durant la visite  
 -L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive  
 -Chaque enfant à un espace personnel à chacun et identifié par son nom pour y ranger ses effets personnels.  
 -L'environnement extérieur est sécuritaire et muni d'une barrière qui se referme à l'aide d'un loquet. Le passage pour le parc extérieur est exempt de neige ou de glace et la porte s'ouvre et se referme sans difficulté.  
 Discussion auprès de la directrice que la neige n'est pas reconnue comme une surface de protection pour les structures de jeu dans le parc extérieur.  
 -Les certificats de premiers soins sont à jour pour le personnel éducatif.  
 -Les médicaments sont hors de portée des enfants et barré sous clé.  
 -Les médicaments d'ordonnance se retrouvent dans le contenant d'origine provenant de la pharmacie, indiquant la posologie prescrite par le médecin  
 -Le nom de l'enfant et la posologie sont écrits par le parent sur les médicaments non prescrits, tel l'acétaminophène.  
 -Discussion auprès de la directrice de l'usage des annexes 11 -Formulaire de signalement de maladie possible ainsi que l'annexe 12 – Formulaire de réintégration après exclusion et l'annexe 13 – Avis de présence d'une maladie et finalement l'annexe 14 – Rôle du parent, dans la gestion des maladies.

Observations : Lorsqu'arrivé à l'établissement les enfants venaient de terminer de manger leurs collations. Ils sont entrés en période de jeux libres, un groupe joue dans la zone dramatique, elles jouent à l'école, à la maison avec des poupées et font des commissions. Un second groupe se trouve dans la zone construction, ils ont entamé la construction d'établissement en lego. Le groupe des grands est arrivé à 3h20, ils ont lavé leurs mains et mangeaient leurs collations à mon départ.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Le 12 février 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Yvonne Pelletier

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 février 2024

---

Date